RECHARGER LE COMPTE D'INVESTISSEMENT DANS VOTRE BACK OFFICE MLC

Pour recharger votre Compte d’investissement, veuillez procéder comme suit :

1. Dans la section "Transactions monétaires", sélectionnez l'onglet "Compte d’investissement" et accédez-y.

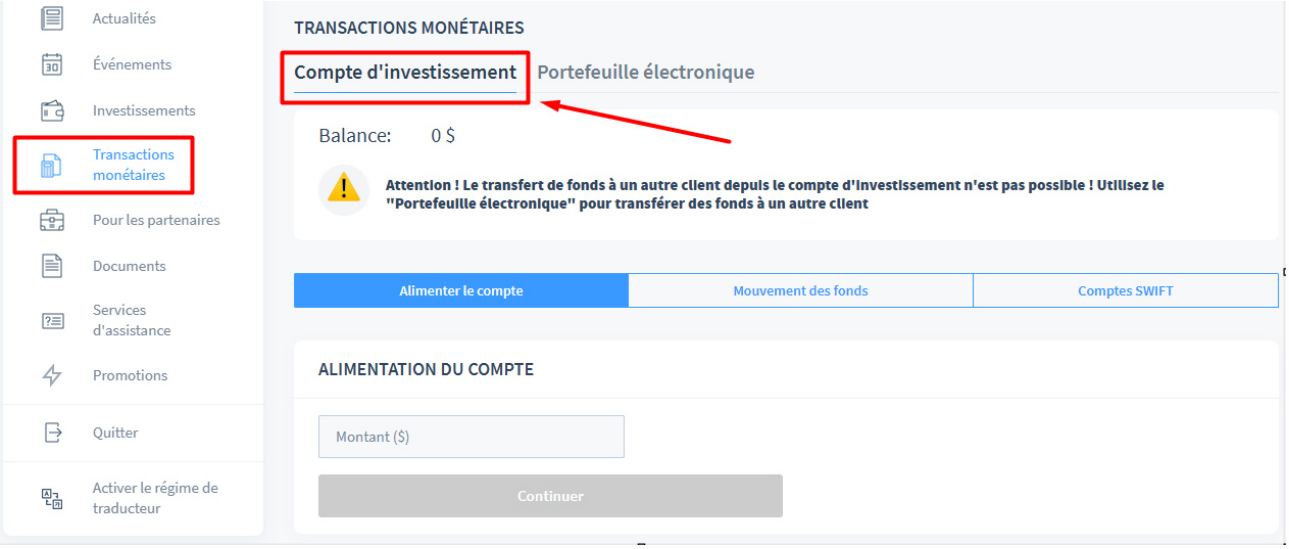

2. Dans la fenêtre "Montant" de l'onglet "Alimenter le compte", entrez le montant souhaité. Dans le même onglet, vous trouverez le taux de change actuel pour la recharge. Les fonds sont toujours crédités uniquement en dollars US.

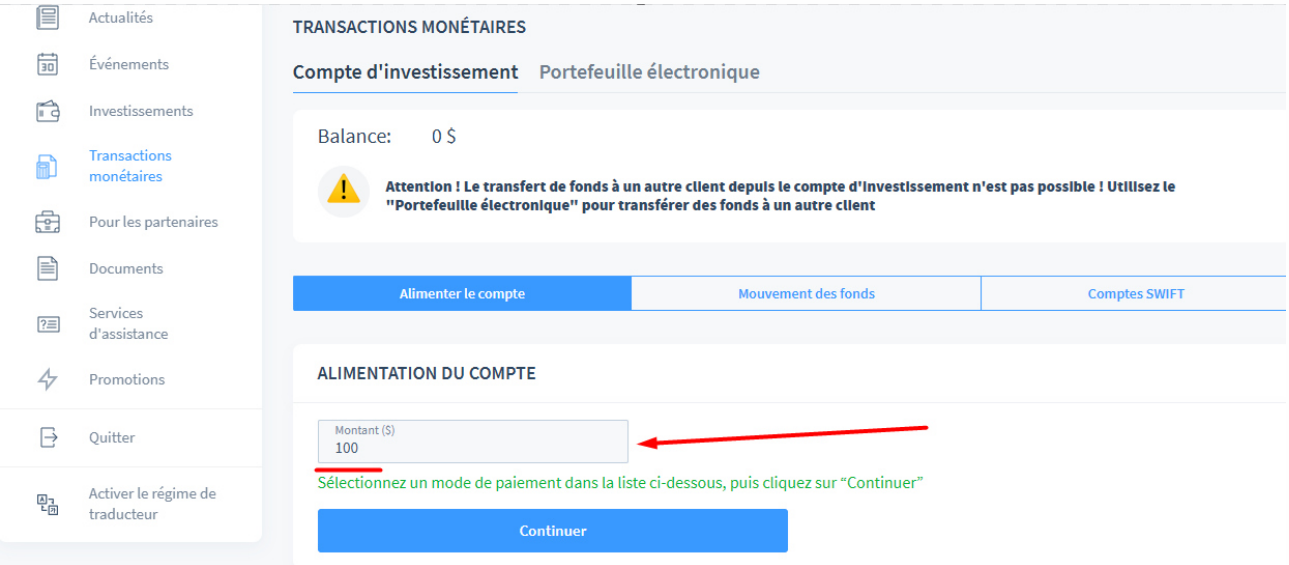

3. Après avoir indiqué le montant, ci-dessous, vous verrez tous les systèmes de paiement disponibles pour recharger le compte, ainsi que le montant des frais de commission et les délais du dépôt des fonds pour chaque système.

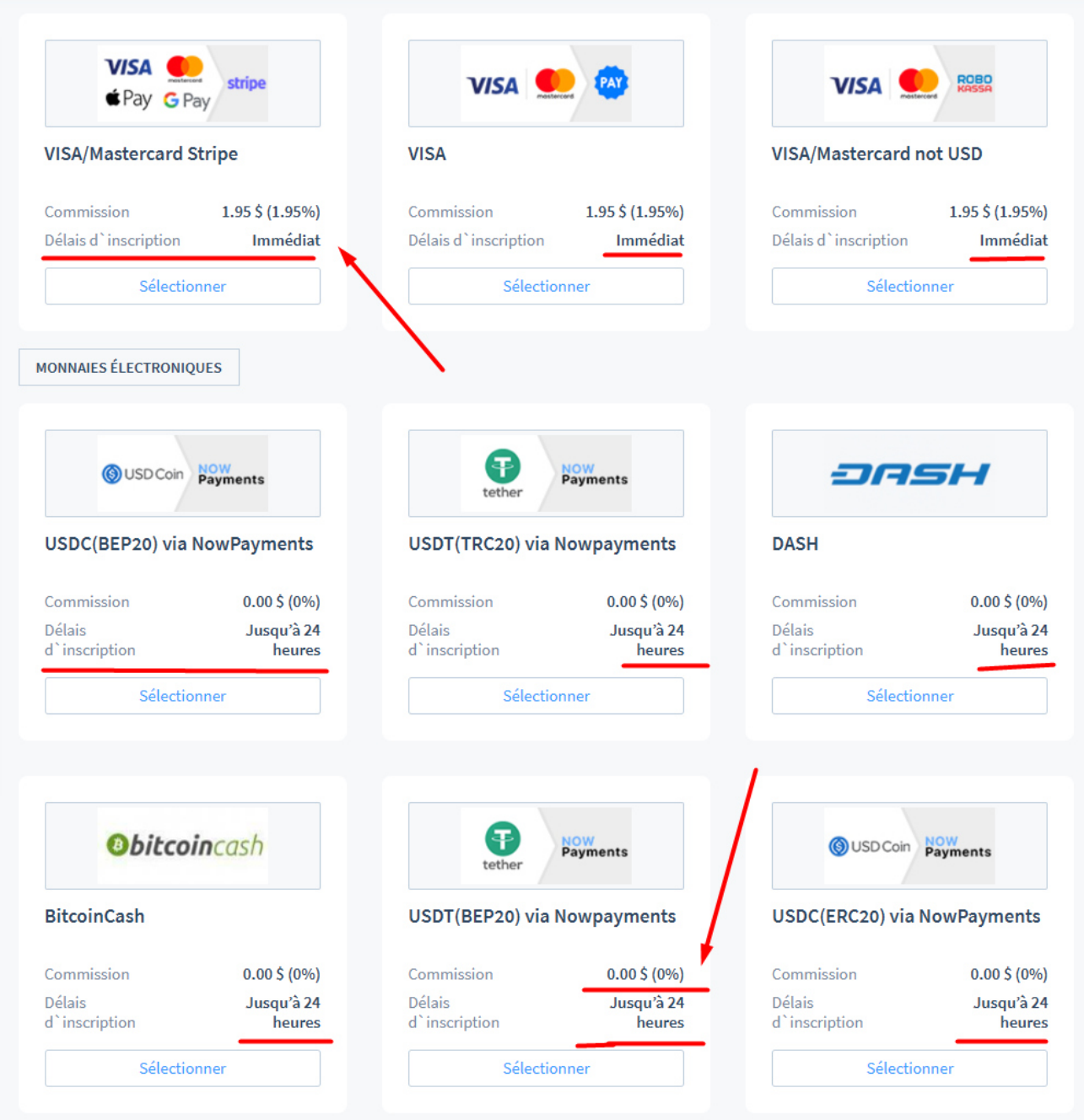

4. Vous pouvez choisir la recharge du compte par carte bancaire, par crypto-monnaie ou via un système de paiement

5. Une fois que vous avez sélectionné une méthode de recharge, l'écran affichera des informations importantes sur la méthode de recharge sélectionnée. Lisez-les très attentivement. Confirmez votre acceptation des conditions en cliquant sur la case à cocher, puis sur le bouton "Continuer"

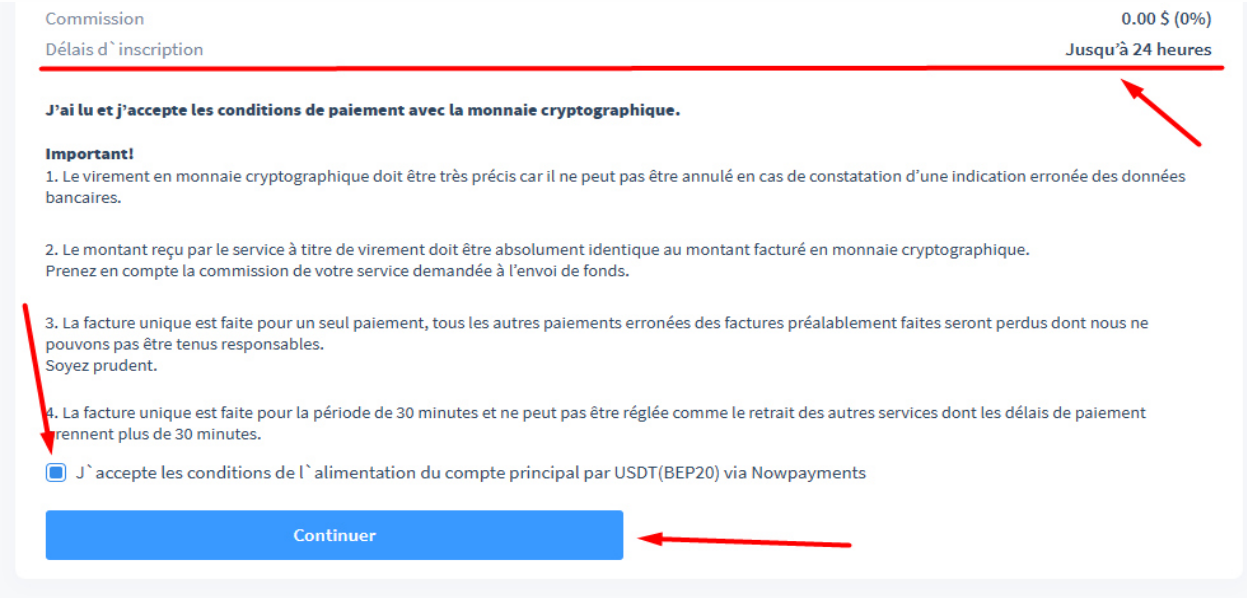

6. Ensuite, en fonction de la méthode sélectionnée, une nouvelle fenêtre de navigateur peut ouvrir l'interface de recharge ou des informations supplémentaires pour passer à l'étape finale. Lisez attentivement toutes les informations et respectez toutes les règles ! En cas de non-respect des règles, la société ne peut pas garantir le dépôt de fonds !

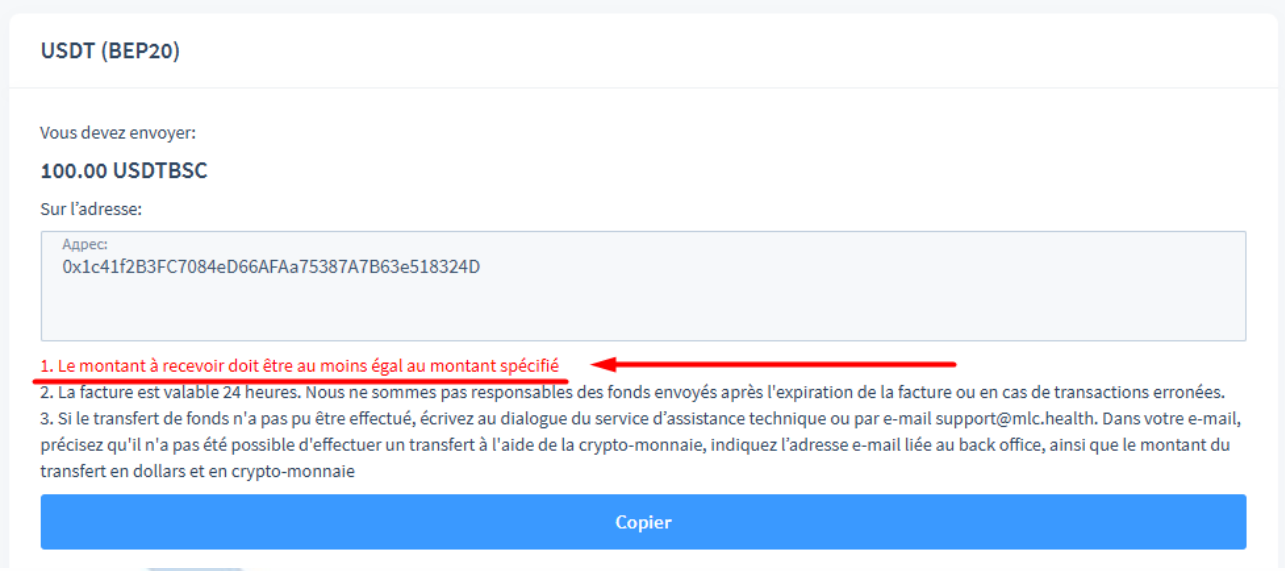

7. Toutes les transactions concernant votre Compte d’investissement sont visualisées dans l'onglet "Mouvement des fonds".

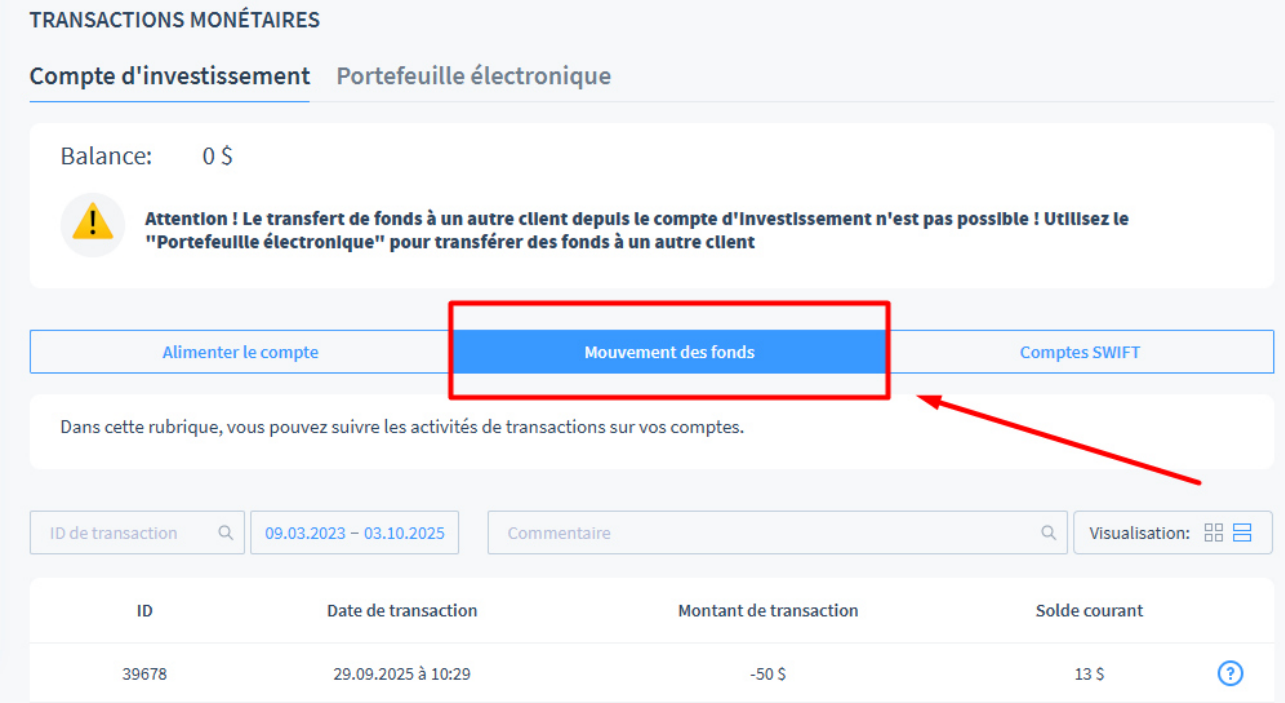

8. Si le montant de recharge n’a pas été crédité dans les délais spécifiés, vérifiez si l'opération de recharge est absente dans l'onglet "Mouvement des fonds" et, si c’est le cas, écrivez dans le chat du support technique en ligne (la fenêtre pop-up en bas à droite de votre back office) ou à support@mlc.health

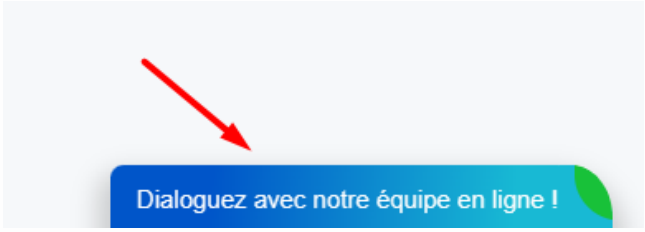

ATTENTION ! Le transfert à un autre client depuis le compte d'investissement n'est pas possible ! Ce compte est uniquement destiné à l'achat et au paiement de parts d'investissement !